

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 octobre 2016

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- Décisions modificatives du budget propre et du budget annexe de reversement 2016 de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement a arrêté deux projets de délibération du Congrès modificatifs du budget propre et du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2016. Ces décisions n'impactent aucune dépense de politique publique ni de fonctionnement du gouvernement.

Le tribunal administratif de Nouméa a statué le 30 septembre 2016 sur le litige budgétaire avec la ville de Nouméa concernant le reversement aux communes de leur part du produit des amendes sanctionnant les infractions à la circulation routière. Pour se conformer à la décision du tribunal administratif, le gouvernement a opéré deux modifications dans ses budgets afin de prendre en compte le reversement à toutes les communes du montant de ces amendes (60% des amendes forfaitaires 2015 effectivement recouvrés).

Le budget annexe de reversement, qui regroupe les taxes affectées aux organismes publics de la Nouvelle-Calédonie, a ainsi été crédité de 402,3 millions de francs, portant ainsi le montant total de la section de fonctionnement à 75,1 milliards.

Concernant le budget propre de la Nouvelle-Calédonie, le montant affecté au produit des amendes sanctionnant les infractions à la circulation routière passe de 480 à 268.2 millions de francs, soit une diminution de recette de 211,8 millions de francs. Celle-ci a été compensée par :

- la suppression de la subvention exceptionnelle aux communes de 128,6 millions de francs qui était prévue pour compenser l'arrêt en 2016 du mécanisme de reversement d'une partie du produit des amendes forfaitaires aux communes.
- l'inscription d'une recette exceptionnelle sur l'exercice 2016 d'un montant de 83,2 millions de francs. En effet, des dépenses rattachées à l'exercice 2015, mais dont les factures n'ont pas été reçues (actions non réalisées ou pour un montant moindre) ont été régularisées.

Lors de ses séances du 30 décembre 2015 et du 27 septembre 2016, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté les budgets primitif et supplémentaire 2016 de la Nouvelle-Calédonie. Le budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie se monte alors à la somme globale de 87,540 milliards de francs. Les décisions modificatives prises aujourd'hui impactent le montant global de la section de fonctionnement du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie 2016 de - 129 millions de francs, soit de -0.14 %. Le budget propre de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2016 est donc arrêté globalement à la somme 87,411 milliards de francs.

* *
*